



**Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 1^{er} avril 2022**

Délibération n° 2022/1-6

OBJET : Compte de gestion 2021.

Exposé des motifs

Il vous est proposé la délibération suivante relative au compte de gestion pour l'exercice 2021 du Payeur Départemental, Trésorier du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours :

VU le compte-rendu de Monsieur le Trésorier, des recettes et des dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2021 comprenant :

- le résultat en sections de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 ;
- les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2021 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui dudit compte ;

VU le budget primitif et les décisions modificatives dudit budget de l'exercice 2021 ;

VU les observations sur les résultats du compte de gestion 2021 annexées à la présente ;

VU le compte administratif approuvé précédemment ;

CONSIDERANT que le compte-rendu des recettes et des dépenses de l'exercice n'appelle aucune observation,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Article 2 : Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Article 3 : Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours demande qu'il plaise à la Chambre Régionale des Comptes faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, de régler et d'apurer le compte des recettes et dépenses du Payeur Départemental, Trésorier du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Comme indiqué, ci-dessous, le compte de gestion 2021 fait apparaître des montants totaux des dépenses et des recettes identiques à ceux indiqués dans le compte administratif.

PRESENTATION COMPAREE
DES RESULTATS DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Exercice 2021

		Résultat à la clôture exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2021	Résultats de clôture
1) Section de fonctionnement	Compte de gestion	1 700 994,01 €	106 972,01 €	- 75 059,57 €	1 518 962,43 €
	Compte administratif	1 700 994,01 €	106 972,01 €	- 75 059,57 €	1 518 962,43 €
2) Section d'investissement	Compte de gestion	825 313,17 €	0 €	877 888,18 €	1 703 201,35 €
	Compte administratif	825 313,17 €	0 €	877 888,18 €	1 703 201,35 €
TOTAL (1) + (2)	Compte de gestion	2 526 307,18 €	106 972,01 €	802 828,61 €	3 222 163,78 €
	Compte administratif	2 526 307,18 €	106 972,01 €	802 828,61 €	3 222 163,78 €
	Ecart	0	0	0	0

Vous trouverez ci-joint le tableau général et le tableau des résultats du compte de gestion 2021 du trésorier du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

* * * * *

Nombre de membres :		Le vendredi 1 ^{er} avril 2022 à 14 H 00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	14	
- pour	14	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Marine MICHEL + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI

* * * * *

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adoptent la délibération relative au compte de gestion du Trésorier du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes ;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **11 AVR. 2022**

et de la publication-notificaton

le : **11 AVR. 2022**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU